

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 16 Mars 2016

## **Capsules de lessive liquide**

### **Mise en garde contre les risques pour les jeunes enfants**

Une campagne internationale de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et de la Commission européenne<sup>1</sup>, se déroulera du 16 au 23 mars afin de sensibiliser les consommateurs et les parents de jeunes enfants à ce risque.

Cette campagne, relayée par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et la DGS (Direction générale de la santé), vise à contrôler les capsules de lessive liquide et à largement diffuser auprès du public des recommandations en matière d'utilisation et de rangement de ces produits, ainsi que la conduite à tenir en cas d'exposition au liquide contenu dans ces capsules.

Les capsules de lessive liquide contiennent des détergents concentrés, protégés par une membrane qui libère la lessive au contact de l'eau. Le nombre d'expositions accidentelles d'enfants au liquide contenu dans ces capsules a fortement augmenté : 5000 cas ont été enregistrés en 2014<sup>2</sup>, contre 500 en 2009.

Les capsules de lessive sont de petite taille, agréables au toucher et souvent colorées et parfumées, ce qui les rend attrayantes pour les jeunes enfants qui peuvent les porter à la bouche ou jouer avec. Une capsule de lessive liquide peut facilement éclater au contact de la salive, voire dans la main et provoquer, entre autres, difficultés respiratoires, nausées, vomissements répétés, brûlures des yeux ou de la peau.

Les recommandations d'utilisation et de rangement de tels produits et la conduite à tenir en cas d'exposition sont les suivantes :

- En matière de rangement :
  - Stocker les produits en hauteur, hors de portée et de vue des enfants,
  - En cas de rangement dans un meuble bas, veiller à fermer ce meuble à clef,
  - Conserver les capsules dans leur contenant d'origine, correctement fermé entre chaque utilisation.
  
- Lors de l'utilisation :
  - Ne pas utiliser les capsules lorsqu'un enfant est près de vous et ne pas le laisser manipuler les capsules,

<sup>1</sup> Global Awareness-raising Campaign on Laundry Detergent Capsules/packets : 16-23 Mars 2015

<sup>2</sup> Source Centres antipoison français



DIRECTION GENERALE DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES

DIRECTION GENERALE DE LA  
SANTÉ

- Ne jamais percer ou couper les capsules,
  - Ne jamais laisser les capsules en dehors de leur contenant d'origine,
  - Fermer correctement le contenant d'origine après usage.
- 
- En cas d'exposition au liquide des capsules :
    - Si le liquide se trouve dans la bouche : nettoyer la bouche avec un gant de toilette ou un linge propre humide pour retirer le maximum de produit. Eviter les boissons durant deux heures, mais donner à manger une compote, une crème dessert, du pain ou des gâteaux pour absorber le produit et tapisser la muqueuse digestive,
    - Ne pas faire vomir,
    - Si la lessive a été en contact avec la peau ou les yeux : rincer immédiatement et abondamment pendant une dizaine de minutes, y compris sous les paupières en cas de contact avec les yeux,
    - **Appeler ou faire appeler un centre antipoison pour avoir sans tarder un avis médical adapté à la situation. En cas de difficultés respiratoires, appeler sans délai le 15.**

Pour suivre cette campagne sur les réseaux sociaux : #LaundrySafe / #SécuritéCapsuleLessive

Lien vers le site internet de la Commission Européenne :

[http://ec.europa.eu/justice/newsroom/consumer-marketing/events/150316\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/consumer-marketing/events/150316_en.htm).

Contact presse DGCCRF Marie TAILLARD : Tél 01 44 97 23 91  
[Communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:Communication@dgccrf.finances.gouv.fr)

Contact presse DGS :  
[presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)